

ONIVAL

WOIGNARUE

HAUTEBUT

Vieil Onival - Les Blancarts

Bulletin d'informations

Bulletin de février 2012

N° 124



CHES PEQUEUX D'WOIGNARUE

Suite à l'assemblée générale qui s'est tenue le mercredi 1^{er} février 2012 à la salle de Mairie, le nouveau bureau se compose comme suit :

Président : RUELLE Pierre
Secrétaire : GALAND Franck
Secrétaire adjointe : LESOEUR Marie-Madeleine
Trésorier : CAILLEUX Michel
Trésorier adjoint : DUBOIS Christian

Tarif des cartes de pêche et adhésions valables pour l'année civile 2012

Membre actif6 €
Membre bienfaiteur.....à partir de 30 €

Vente de cartes :

Carte journée.....6 €
Carte week-end.....10 €
Carte semaine.....20 €
Carte quinzaine.....30 €
Carte année.....60 €
Carte enfant journée.....2 € (-12 ans)

WOIGNARUE (Chés Troés Piots Coéchons)
BRUTELLES (Café)
TULLY (Café)
Monsieur RUELLE Pierre à Hautebut

Un lâcher de truites aura lieu le 2 mars, le 25 avril, le 1^{er} juin et le 6 juillet 2012

L'association vous informe que l'étang Nord est ouvert toute l'année

LES AINES



Les aînés ont fêté Mardi-Gras.
Ce fut une bonne surprise, soixante ont répondu présent.
Un constat nos aînés ont toujours bon appétit, nous avons failli être en panne de crêpes.
Toute l'équipe vous remercie de votre accueil.

Le Président

Marc Fromentin



Réunion du 1^{er} décembre 2011

I) EMPRUNT RESTAURANT

Le Maire précise qu'il a contacté la Caisse des Dépôts et Consignations qui a mis en place des prêts destinés à aider les collectivités locales à finaliser le financement de leurs investissements 2011. Il a reçu un accord de principe pour un prêt « Financement Collectivités Locales » d'un montant de 125 000 €. Après avoir pris connaissance des caractéristiques financières de l'offre et souhaitant équilibrer au maximum le budget « resto », le Conseil Municipal :

- décide de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations un emprunt d'un montant de **120 000 €** dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée du prêt	:	15 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel	:	4.51 %
Périodicité des échéances	:	annuelle
Amortissement	:	naturel
Commission d'intervention	:	30 €

- autorise le Maire à procéder à toutes formalités et à signer tous documents nécessaires à la mise en place de ce prêt.

Concernant la subvention du FISAC, le Maire a envoyé un courrier en date du 2 novembre 2011 au Président du Conseil Régional Monsieur Gewerc pour revoir sa position par rapport à la somme de 64 336 € qui devait être versée à la commune.

II) DEMEURE D'HAUTEBUT

Monsieur le Maire et quelques élus ont rencontré dernièrement en Mairie, Monsieur Eloy intéressé par l'achat de la Demeure d'Hautebut.

Monsieur le Maire en date du 24 janvier 2011 avait fait estimer l'ensemble des bâtiments au service des Domaines. La valeur vénale actuelle est de 1 045 000 € dans le cadre d'une vente en situation libre et de 940 000 € dans le cadre d'une vente en bloc avec application d'un abattement de + ou - 10 % autorisé (pour la même activité) Monsieur Eloy serait intéressé à hauteur de 850 000 €.

Entre temps Monsieur le Maire a reçu Monsieur Laruelle (acqureur des terrains Côte d'Onival) qui de son côté en a parlé au groupe VVF le n°1 des clubs de vacances en France qui maintenant fait parti du groupe « Club Belambra » et qui serait également susceptible d'être intéressé par la Demeure.

Le Conseil décide à l'unanimité d'attendre leurs propositions.

Divers

- **Modification des statuts de la Communauté de communes concernant le transfert de la compétence « SCOT »**

Monsieur le Maire expose que par délibération du 25 juin 2009, le conseil communautaire de la communauté de communes Bresle Maritime a décidé d'adopter les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte fermé du pays Bresle Yères.

- L'arrêté interpréfectoral en date du 8 septembre 2009 porte création du Syndicat Mixte Fermé dénommé « Syndicat Mixte du Pays Interrégional Bresle Yères ».
- L'article 2.3 des statuts du syndicat mixte prévoit qu'il exercera notamment la compétence suivante : « Elaboration, approbation, suivi et révision du schéma de cohérence territoriale – cette compétence s'exercera lorsque le périmètre du SCOT, déterminé par les communes et EPCI compétents conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, aura été publié par arrêté préfectoral. ».
- Il est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles (habitat, déplacements, développement commercial, environnement, organisation de l'espace,...).
- Il assure la cohérence :
 - o Des documents sectoriels intercommunaux : Programmes Locaux de l'Habitat (PLH), Plan de Déplacement Urbains (PDU).
 - o Des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ou des cartes communales établis au niveau communal.

- Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-17 et L5214-1 et suivants,
- Considérant l'arrêté interpréfectoral du 31 décembre 1999 portant création de la communauté de communes interrégionale de Gros-Jacques et suivant arrêtés portant modifications successives de ses statuts,
- Considérant que par délibération 2011/10/13/32 du 13 octobre 2011, dûment visée par la sous-préfecture de DIEPPE en date du 24 octobre 2011, le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité la modification de l'article 5 des statuts de la communauté de communes Bresle Maritime relatif à ses compétences en ajoutant la rubrique suivante : « Elaboration, approbation, suivi et révision du schéma de cohérence territoriale (SCOT) »

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette modification de l'article 5 des statuts de la communauté de communes Bresle Maritime.

- **Dissolution du Syndicat SIVU MUSIQUE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de dissolution du Syndicat SIVU MUSIQUE comprenant deux communes AULT et WOIGNARUE.

- Vu la délibération de création du Syndicat SIVU MUSIQUE en date du 1^{er} octobre 1997,
- Vu la délibération du Comité Syndical du 8 novembre 2010 déterminant la clé de répartition entre les deux communes en fonction du nombre d'habitants, soit 74 % pour AULT et 26 % pour WOIGNARUE,
- Vu la délibération du Comité Syndical du 18 octobre 2011 de dissoudre le Syndicat Musique.

- Considérant que l'emprunt est totalement remboursé,
- Considérant que les comptes de la classe 4 sont nuls,
- Considérant les soldes des comptes à savoir :
 - Compte de la classe 1 : solde créditeur de 40 381.76 €
 - Compte de la classe 2 : solde débiteur de 38 922.40 €
 - Compte du Trésor 515 : solde débiteur de 1 459.36 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

D'accepter la dissolution du syndicat SIVU MUSIQUE après avoir procédé aux opérations de répartition et de transfert des comptes susvisés suivant la clé de répartition, concernant les comptes de la classe 1 et 2 et compte tenu que la commune de WOIGNARUE se voit attribuer des instruments de musique pour un montant de 1 274.60 € supérieur à sa part correspondant au 26 %. Il y a lieu de régulariser cette situation lors de la répartition du compte au trésor 515 présentant un solde de 1 459.36 €. AULT doit recevoir 1 274.60 € le solde étant réparti suivant la clé de répartition soit pour

- AULT : $184.76 \times 74 \% = 136.72 \text{ €}$
- Et pour
- WOIGNARUE : $184.76 \times 26 \% = 48.04 \text{ €}$

Répartition du 515 : AULT : 1 411.32 €
 WOIGNARUE : 48.04 €

Acquisition terres par le Conservatoire du Littoral

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du 31 octobre 2011 du Conservatoire du Littoral qui est sollicité pour l'acquisition d'une parcelle sise « Marais de Woignarue » cadastrée section H n°245, d'une superficie de 58a 55ca appartenant à Monsieur Gilbert SIMON

Le Conseil Municipal accepte

SIAAEV (Syndicat Intercommunal pour l'Amélioration de l'Écoulement des Eaux dans le Vimeu)

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Daniel François, Président du SIAEEV en date du 15 novembre 2011.

Il porte connaissance sur le fait que le dit Syndicat informe les propriétaires et exploitants des terrains jouxtant le fossé entre Bourseville et Woignarue souhaite acquérir une bande de 5 mètres de large le long de ce fossé, afin de prolonger la bande existante jusqu'au fossé en contrebas des lagunes de Bourseville. Cette acquisition aura pour but de protéger le fossé contre les effondrements des berges, de protéger le fossé contre le ravinement des eaux de ruissellement agricole et d'offrir un second accès, supplémentaire à celui du chemin, afin d'entretenir le fossé même quand la parcelle est semée.

Prime à la Construction

Le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur PADE Pierre-Antoine et de Mademoiselle Devisme Marie qui sollicitent la prime à la construction
PC 080 826 10 M0017 - sise 405 Grande rue à WOIGNARUE

Le Conseil Municipal décide d'accorder la prime à la construction pour maison neuve d'un montant de 310 €

Marais de Woignarue

Monsieur Barbé Philippe fait savoir qu'ils se sont rendus dans le Marais avec Monsieur MOROY de la Police de l'eau concernant le déficit en eau de certains courants et de certaines mares.

Il est posé le problème du batardeau (barrage destiné à la retenue de l'eau) du canal du Montmignon.

Monsieur le Maire fait savoir qu'un dossier d'autorisation a été monté avec l'ONEMA (Office National de l'Eau et du Milieu Aquatique) et que celui-ci sera bouclé fin décembre et réalisable au Printemps.

Monsieur Barbé fait savoir que les courants ont été faucardés et que le niveau d'eau remonte sensiblement dans les mares à huttes.

Il fait également savoir que certaines personnes l'ont interpellé pour le remercier de ces différents travaux.

La commune a également fait recréer le courant Reine et a procédé à la déviation par un autre courant creusé sur le terrain communal afin de dévier l'eau pour alimenter Le Courant Reine, propriété de la commune qui était à sec. Monsieur Maquigny Pierre, Président des Bas-champs ainsi qu'un représentant de la Police de l'eau sont venus sur place pour se rendre compte de ces travaux.

Le Maire informe également que le Syndicat Mixte a programmé de faire recréer le courant du Hâble d'Ault qui passe de la hutte Douay à la hutte Devillers.

Assainissement Rue Gros

Le Maire rappelle que la commune d'Ault a terminé la réfection de la rue Gros et que de notre côté rien n'est encore fait.

Avant de faire la réfection de la voirie il faut solutionner le problème de l'assainissement.

Il fait savoir que l'étude est presque terminée mais que la commune doit réaliser un dossier de zonage d'assainissement sur tout le territoire.

En ce qui concerne le financement de la rue Gros, le marché a été passé en 2009 et la commune a déjà commencé le remboursement de l'emprunt.

Le SIVOM lui sera redevable de la somme de 141 000 € HT soit 169 670 € TTC.

Un Nom pour les habitants de WOIGNARUE

Le Maire rappelle que suite au sondage paru dans le bulletin concernant l'appellation des habitants de WOIGNARUE, seul 26 personnes avaient répondu.

Il décide de faire une réunion avec les élus et les présidents de chaque association pour faire un choix de nom en commun et ensuite c'est le Conseil municipal qui validera le choix.

Vue aérienne du village dans l'Action Agricole

Le Maire avait reçu dernièrement en Mairie Monsieur Normand Xavier du journal l'Action Agricole Picarde pour insertion d'un article et d'une vue aérienne de notre commune. Après accord, l'article vient de paraître dans l'édition du 4 novembre 2011 n° 3293.

Le conseil municipal décide d'acheter le poster 60 x 90 de la vue aérienne au prix de 160 € HT.

Chemins marais

Philippe Barbé a reçu un devis de l'entreprise BOINET pour les chemins du marais et attend également celui de Monsieur ROGER Pascal

La réfection des chemins devrait débuter en début d'année avec passage de la lame et re-profilage.

Réunion extraordinaire du 12 décembre 2011

DEVELOPPEMENT DU POLE BALNEAIRE D'ONIVAL-HAUTEBUT

Restructuration de la Demeure d'Hautebut et repositionnement de l'offre d'hébergement.

Phase 2 / : Acquisition foncière en vue du déplacement du camping de Woignarue à Hautebut et première phase de maîtrise d'œuvre d'aménagement.

En date du 03/11/2008 (délib. N° 7.03112008), le Conseil Municipal avait adopté le parti pris de développement durable du Pôle Balnéaire d'Onival-Hautebut.

Le projet avait été établi sur 2 phases.

Pour la 1^{ère} phase, l'étude d'opportunité et de faisabilité a été menée par la Société HEADLIGHT. L'étude pédologique a été réalisée pour définir les caractéristiques d'aménagement eu égard aux contraintes liées aux zones humides. Il reste entre autre l'achat de la parcelle mitoyenne à la parcelle communale.

La phase II concerne l'acquisition foncière en vue du déplacement du camping d'Onival à Hautebut et une première phase de maîtrise d'œuvre et aménagement.

Le coût prévisionnel s'élève à 143 338 € HT soit 171 432 € TTC :

- acquisition foncières	:	100 000 € HT
- mission d'œuvre 1 ^{ère} phase :		43 338 € HT

Le plan de financement s'établi comme suit :

- région Picardie FRAPP (35 %)	:	50 168 €
- départ. De la Somme (PACTe) (20 %)	:	28 668 €
- part Commune + TVA	:	92 596 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- souhaite poursuivre le projet de restructuration de la Demeure d'Hautebut et repositionnement de l'offre d'hébergement – phase 2 : acquisition foncière en vue du déplacement du camping de Woignarue à Hautebut et première phase de maîtrise d'œuvre d'aménagement.
- approuve le plan de financement
- sollicite l'aide des organismes précités pour l'obtention des subventions
- autorise le Maire à signer tous les documents concernant ce projet.

Dimanche
1er AVRIL 2012

Les 7èmes Foulées
de



WOIGNARUE



Organisées par
l'amicale des Sapeurs Pompiers

Course et marche de 10 km
parcours mesuré FFA

Départ marche 9h40 Départ course 10h30

Challenge l'Eclaireur
Challenge Départemental Courses80

Inscriptions : Laurent BRENET 100 rue du haut - 80460 WOIGNARUE
par mail : brenetl@orange.fr

chèque à l'ordre de l'amicale des sapeurs pompiers de Woignarue

Coupe au 1er de chaque catégorie
Nombreux lots

Tarif : 7 € (+1 € sur place)

-----COUPON INSCRIPTION-----

NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../..... SEXE : M F

ADRESSE :

.....

CLUB : NON LICENCIE certificat médical – 1 an

10 km COURSE :

10 km MARCHE :



TRAVAUX DE RENOVATION A LA MAIRIE



Depuis plusieurs semaines les employés communaux ont procédé à la rénovation de la salle de réunion du conseil municipal ainsi que de la salle d'accueil du public.

Parmi les différents travaux, citons :

- l'électricité, la peinture des murs et plafonds mais aussi des radiateurs, la pose d'isolation murale, la pose d'un nouveau revêtement de sol et la pose de rideaux de style vénitien.

- Les anciens isoloirs en bois vont être remplacés et seront cette fois ci démontables.

- L'ensemble des portes et fenêtres du rez-de-chaussée a été remplacé.

- Le chauffage a été révisé, avec pose d'un nouveau brûleur et mise en place de robinets thermostatiques.

- Doublage des murs extérieurs en plaques de plâtre vissées sur ossature métallique, avec incorporation de laine de verre

Une vue aérienne du village a également trouvé place dans la salle de réunion.

Ces travaux ont pour but d'offrir un meilleur accueil au public mais aussi avec le souci d'un meilleur confort tout en faisant des économies d'énergie.

Toujours avec les mêmes objectifs, d'autres travaux d'entretien et de rénovation vont continuer tout on long de l'année.



Les employés vont maintenant entreprendre le lifting de la salle polyvalente, avec remise en peinture du plafond séparant les deux salles puis procéder à l'enlèvement de la moquette murale et ensuite isoler le plafond de l'ancienne salle, refaire tout le soubassement en plancher marine et terminer par un revêtement mural isolant phonétiquement.

Etat civil

Décès

GRANDSIRE Paul « dit Paulo » (83 ans)

à Toulon (Var)

le 14 février 2012

BONARD Georges (87 ans)

à Abbeville (Somme)

le 22 février 2012

Agenda de Mars

Samedi 10	Soirée choucroute de l'Harmonie à la salle polyvalente
Samedi 17	Repas association de chasse communale à la salle polyvalente
Samedi 24	Concours de manille du COW Foot à la salle polyvalente
Samedi 31	Couscous du jumelage à la salle polyvalente
Courant du mois	Marche aux Etangs d'Incheville avec le COW Section Gym



INSCRIPTIONS ÉCOLE

Les inscriptions à l'école maternelle pour les enfants nés en 2009 – 2010 auront lieu le

Jeudi 12 avril de 8h10 à 18h30

Vous devez vous munir de votre livret de famille et du carnet de santé de votre enfant.
En cas de question, Madame DEMAZEUX reste à votre disposition au 03.22.30.51.98

Changement d'heure d'été

Dimanche 25 mars à 2 heures
du matin, il sera 3 heures.



A propos de
**L'ATELIER ARTISTIQUE ET ARTISANAL
DE WOIGNARUE**



Une **réunion** d'informations aura lieu le

Samedi 10 mars à 14h30

dans la salle de répétition de la musique.

Pour celles ou ceux qui ne pourraient venir, ou pour de plus amples
renseignements, téléphoner au :

03.22.26.86.20

Roberte FROMENTIN



WOIGNARUE

Soirée choucroute



Samedi 10 mars

A partir de 20H Salle Charles Lecat

Animée par "Bath'Mambo"

Organisée par l'Harmonie Municipale

Choucroute, fromage, dessert, café : 20 Euros

Renseignement et réservation : 03.22.26.52.22